

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 MAI 2011

2011-10 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL MISE EN PLACE DE BASES DE DONNEES

L'an deux mille onze, le mercredi 25 mai, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 19 mai 2011, s'est réuni dans la grande salle des Nouelles, sur la commune du LANDREAU, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

Suppléants présents :

Monsieur Jean Pierre TASSY, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral de Pornic

Pouvoir :

Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay à Bernard CLOUET

Excusés:

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : M. André BARREAU

**2011-10 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN OCCASIONNEL
MISE EN PLACE DE BASES DE DONNEES**

Vu les dispositions de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Pour faire suite à l'importante mission de formalisation des procédures entreprise en 2010 et 2011, le SYDELA souhaite aujourd'hui mettre en place plusieurs bases de données informatiques et comptables qui permettront un meilleur suivi des marchés de travaux. Ce travail important ne peut, faute de temps, être réalisé par des agents permanents du SYDELA.

Le comité décide, à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire pour faire face à ce besoin occasionnel.
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - Rémunération : compte-tenu des qualifications requises pour mener à bien cette mission, ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon.
La personne recrutée pourra bénéficier du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade.
 - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des chèques-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.
 - Durée du poste : trois mois à compter du 1^{er} juillet 2011, renouvelable une fois à titre exceptionnel, en fonction des besoins du SYDELA.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Bernard CLOUET

